

Madame, Monsieur,

Afin de vous permettre de préparer au mieux la prochaine rentrée, vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires.

1. Rentrée des élèves :

Lundi 2 septembre 2019	8h30	<ul style="list-style-type: none"> - ULIS - Secondes GT - Secondes ASSP - Secondes SPVL - Secondes AEPE - Secondes MRC (Vente) - Secondes ECM
Mardi 3 septembre 2019	8h30	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ères} GT - 1^{ères} Pro
	9h00	<ul style="list-style-type: none"> - Term GT - Term PRO (CAP et BAC)

2. Rentrée des internes (voir circulaire internat)

Elle se fera sur l'un des 3 créneaux suivants au choix des familles :

- Vendredi 30 août entre 16h et 20h
- Lundi 2 septembre entre 18h et 19h
- Mardi 3 septembre entre 18h et 19h

3. Horaires de cours :

Les cours ont lieu du lundi au vendredi soir.

MATIN

APRES-MIDI

8h00 – 8h55

13h15 **ou** 13H – 14h20

9h00 – 9h55

14h25 – 15h20

Pause 9h55-10h10

Pause 15h20-15h30

10h10 – 11h05

15h30 – 16h20

11h10 – 12H05 **ou** 12H30

Les élèves qui le désirent pourront rester étudier au lycée jusqu'à 18h.

4. Forfaits pour la restauration

Afin de faciliter le travail des services « Restauration », « Vie scolaire » et « Comptabilité », seuls **2 forfaits restauration** sont proposés aux élèves en 2019/2020 :

- Le forfait 5 jours
- Le forfait 4 jours sans le mercredi (**et seulement le mercredi. Aucun autre jour n'est déductible sur ce forfait**)

5. Restauration

- La cafétéria sera ouverte dès la rentrée aux demi-pensionnaires. Des formules froides ou chaudes variées y seront servies.
- Les élèves possédant une box isotherme contenant leur repas du midi doivent être obligatoirement référencés auprès de la vie scolaire. Une salle leur sera mise à disposition.
- Seuls les demi-pensionnaires, pensionnaires et élèves autorisés à amener leur box pourront donc déjeuner au lycée.
- Toute autre situation sera étudiée à la demande de la famille (RDV avec le directeur).
- A titre exceptionnel un élève externe peut s'inscrire avant 9h pour déjeuner au lycée.

6. Manuels scolaires :

Tous les manuels seront fournis par le lycée à la rentrée, sous réserve du maintien de la subvention du Conseil Régional.

7. Fournitures scolaires :

- Pour les élèves du *lycée professionnel*, vous trouverez ci-joint une liste de fournitures.
- Pour les élèves *du lycée général et technologique*, il n'y a pas de liste de fournitures. Il est demandé cependant aux élèves de seconde GT de prévoir **une blouse en coton** pour les travaux pratiques de sciences. Chaque professeur indiquera à la rentrée le matériel nécessaire.

8. Assurance :

L'assurance scolaire souscrite auprès de la Mutuelle Saint Christophe est prise en charge par l'établissement. Vous n'avez pas d'attestation à nous fournir.

9. Règlement :

Le règlement du lycée, accessible sur le site internet du lycée, sera distribué aux élèves le jour de la rentrée.

10. Informations aux familles

- Les informations principales seront diffusées sur *Ecole Directe*.
- Nous communiquerons également par **messages SMS** pour prévenir les parents des absences ou des retards de leurs enfants.

11. Attribution des casiers à la rentrée

Les casiers seront attribués aux élèves par l'établissement (1 casier pour 2). Les élèves devront fournir le cadenas.

12. Accès portails

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité, l'ensemble des accès de l'établissement est sécurisé.

13. Tablette

Tout élève de seconde et de première préparant un baccalauréat sera obligatoirement muni d'une tablette numérique à compter de la rentrée prochaine. La charte d'utilisation du pack tablette sera transmise à la rentrée. Elle sera à retourner signée par les représentants légaux. La charte informatique est accessible sur le site internet.

14. Note sur la protection des données personnelles des élèves et des parents accessible sur le site internet.

Espérant avoir répondu à la plupart des questions que vous vous posiez, je vous souhaite à tous un bel été.

Thierry LAVAREC
Directeur